



REFEREE DEPARTMENT

DIRECTIVES POUR LA FORMATION DES ARBITRES

Valable dès la saison 2009/10

DIRECTIVES POUR LA FORMATION DES ARBITRES

Table des matières

- Art. 1 : Bases
 - Art. 2 : Domaine d'application
 - Art. 3 : Principes
 - Art. 4 : Commission de formation des arbitres (DC OFF)
 - Art. 5 : Droit de demande
 - Art. 6 : Durée du cours
 - Art. 7 : Types de cours
 - Art. 8 : Système à trois et à quatre
 - Art. 9 : Power Olympiade
 - Art. 10 : Joueur de LN comme arbitre
 - Art. 11 : Formation individuelle / Encadrement
 - Art. 12 : Instructeurs / superviseurs
 - Art. 13 : Infrastructures
 - Art. 14 : Convocation pour les cours
 - Art. 15 : Adoption et entrée en vigueur des directives
-
- Annexe I - Programme des cours
 - Annexe II - Exigences et limites des tests
 - Annexe III - Plan de carrière

Art. 1 Bases

Ce document se base sur l'Art. 1 (alinéa 2) et Art. 14 (alinéa 1) du règlement des arbitres.

Art. 2 Domaine d'application

Ces directives s'appliquent obligatoirement à tous les collaborateurs et instructeurs s'impliquant dans la formation pour le compte du département des arbitres (DA) ainsi que pour tout arbitre, candidat ou aspirant.

Art. 3 Principes

Principes et conditions identiques pour toute la Suisse; en d'autres termes, chaque région doit dispenser les cours de base et de répétition de la même durée avec le même nombre de leçons et le même contenu.
La structure du cours peut être adaptée aux conditions régionales.

Art. 4 Commission de formation des arbitres (DC OFF)

1. La commission de formation des arbitres a comme mission d'élaborer et de faire appliquer les présentes directives, ainsi que d'établir les programmes des cours;
2. Elle est sous la direction du chef de la formation du DAR et est composée de lui-même, des coordinateurs de formation des régions, des entraîneurs, du groupe de performance et du représentant des arbitres du DC SIH;
3. Lorsque la commission a pris une décision, elle s'applique à tout le monde. Les régions ne peuvent pas les modifier.

Art. 5 Droit de demande

1. Les régions ont la possibilité de présenter des motions à la commission de formation des arbitres (DC-OFF), qui les traitent et les acceptent, respectivement les transmettent au DAR pour décision.
2. Les régions ont la possibilité de mener des expériences-pilote qui pourraient, en cas de succès, être appliquées à toute la Suisse.

Art. 6 Durée du cours

Ligue nationale:

LNA	Cours principal de 3 – 8 jours + Test de patinage, condition et règles
LNB	Cours principal de 2 à 3 jours + Test de patinage, condition et règles

Ligue supérieurs	Cours principal de 2 à 3 jours + Test de patinage, condition et règles
Groupe de performance	Cours supplémentaires selon programme spécial. Accompagner les nouveaux arbitres de la ligue supérieure, promouvoir les arbitres potentiels pour la LN

Ligues inférieures:

Nouveaux arbitres (y compris Novices) 1 ^{ère} année	½ jour de cours d'introduction (<i>recommandé</i>) 2 jours pour le cours de base I avec tests de glace 1 journée tests (condition physique, test de règles suivi d'une critique)
Nouveaux arbitres (y compris Novices) 2 ^{ème} année	2 jours pour le cours de base II avec le test de condition physique 1 journée tests (règles et glace)
Répétition dès la 3 ^{ème} saison	1 à 2 jours de cours + les tests Pas de promotion possible – pas pour participants du Power-Team
Perfectionnement dès la 3 ^{ème} saison	2 jours de cours avec le test de condition physique 1 journée tests (règles et glace) Opportunité de promotion
Cours seniors	1 journée (y compris tests de glace et règles)
Powerteam	Cours de perfectionnement avec des tests. Cours supplémentaires avec programme particulier. Opportunité de promotion ou d'accès en ligue supérieure (procédure de sélection/olympiades)

La ligue nationale et les régions sont libres de mettre sur pied des cours supplémentaires selon les disponibilités budgétaires. La liberté d'organiser des cours payants leur est aussi accordée.

Art. 7 Types de cours et contenu

Généralités:

Un nouvel arbitre doit suivre le cours de base I et l'année suivante il devra impérativement effectuer le cours de base II.

L'objectif des cours de base (I et II) est de donner aux arbitres les conditions nécessaires pour la conduite de jeu. Ces cours leur permettront d'acquérir les connaissances suffisantes à l'interprétation des règles, des statuts, des règlements et des directives ainsi qu'à l'accomplissement de toutes les activités et tâches qui leur incombent.

A partir de la troisième année, les arbitres peuvent choisir :

- Cours de perfectionnement (souhaite une progression → cours de 2 jours)
- Cours de répétition (reste dans sa ligue → cours d'un seul jour).

Chaque région possède son Powerteam (recherche d'arbitres talentueux). Les coordinateurs de formation régionaux établissent et travaillent sur la base d'un concept commun.

Dans les cours de base les instructions doivent être données dans la langue maternelle (français, allemand, italien) de l'arbitre.

En LA les arbitres de langue allemande, respectivement française doivent avoir la possibilité de suivre les cours dans leur langue maternelle. Ceux qui parlent italien peuvent choisir.

Les programmes des cours principaux doivent être envoyés **au plus tard 14 jours avant le début du cours** au Referee-in-Chief, au chef de la formation du DAR et aux coordinateurs régionaux. Le chef de la formation du DAR fait suivre une copie de ces documents **aux instances concernées**.

Programme ligue nationale et première ligue :

Le programme ainsi que la durée du cours et les thèmes sont fixés chaque année, dans le cadre de ces directives, par le Referee-in-Chief et le chef de formation du DAR.

Pour les ligues inférieures :

Le programme et les leçons obligatoires des cours sont fixés dans l'annexe I.

Art. 8 Système à trois (modules 19 & 20)

En principe, chaque arbitre devrait être juge de ligne (LM) avant de pouvoir suivre la formation pour arbitre principal (HEAD).

La formation au système à trois est effectuée généralement lors des tournois espoirs. A cette occasion, les candidats-HEAD sont choisis en LN/1ère ligue et les candidats-LM en ligues inférieures.

Système à quatre (Formation selon directives IIHF)

La formation est donnée dans le cadre de tournois.

Art. 9 Procédure de sélection (Power Olympiade)

Le DAR organise chaque année un camp de sélection pour recruter des nouveaux LM pour la 1ère ligue.

Les conditions suivantes doivent être remplies pour annoncer un participant:

- Cours de base I et II effectués
- Tests de glace et de condition physique réussis selon les limites de la 1^{ère} ligue (attention aux limites pour les femmes)

Si un participant a réussi toutes les tests il peut en principe être nommé candidat / runner.

Un runner doit participer l'année suivante à nouveau à la **procédure de sélection** pour obtenir le statut de candidat ou runner.

Art. 10 Joueur de LN comme arbitre

Les joueurs de LN peuvent être annoncés comme arbitre. Ils effectuent une formation de base pour arbitre et sont ensuite engagés dans une 1^{ère} phase dans les ligues espoirs et dans une 2^{ème} phase introduit dans le système à trois. Le but étant de les faire progresser au plus vite au niveau de la LN.

Art. 11 Formation individuelle / Encadrement

Le but de la formation individuelle est de reconnaître les capacités (le potentiel) de chaque arbitre et de lui en faire part. Les points faibles doivent être identifiés et par des indications concrètes il faut démontrer les possibilités de s'améliorer. Le positif doit primer. Il est important de lui expliquer ce qu'il peut améliorer, sans lui dire de prime abord ce qu'il a fait faux. L'encadrement doit principalement faire l'objet d'un effort en début de saison.

Art. 12 Superviseurs et instructeurs

Dans la mesure du possible, il est indispensable d'employer des personnes compétentes et méthodiques travaillant de manière professionnelle. En outre, les superviseurs doivent posséder un sens d'observation suffisant pour relever les qualités et les faiblesses d'un arbitre et avoir la faculté de faire passer le message.

Les instructeurs sont engagés de manière ciblée; c'est à dire les arbitres professionnels et **LN de prime abord en LN et ligue supérieure et les arbitres LN et ligue supérieure, ainsi que des instructeurs qualifiés dans les ligues inférieures.**

Art. 13 Infrastructures

L'utilisation de salles de théorie adéquates et d'installations sportives pratiques est requise.

Employer tous les moyens à disposition (rétroprojecteur, beamer, vidéo, flip-chart, etc...) pour présenter la matière.

Travailler le plus possible par petits groupes.

Art. 14 Convocation au cours

La convocation aux cours doit être envoyée assez tôt. Elle contient entre autres les exigences (limites) des examens.

La confirmation de la convocation, avec une liste du nombre d'arbitres par ligue est à adresser par Mail au chef de la formation du DAR **au plus tard 14 jours avant le cours.**

Art. 15 Adoption et entrée en vigueur du document

Les présentes directives ont été complétées et adoptées le 6 juin 2009 par la commission de formation des arbitres (DC-REF). Elles entrent en vigueur avec effet immédiat

Annexe I - leçons des cours

Cours d'introduction (une soirée)

Présentation de la SIHA et de la structure du Département des Arbitres (DAR)		Module 1
DAR – Régions d'arbitres		Module 1
Milieu de l'arbitrage		Module 1
Exigences, limites des tests, carrière		Module 1
Frais et dédommagement		Module 1
Préparation au cours principal		Module 1
Acquisition du matériel et de la documentation		Module 1
Paielement du matériel		Module 1

Cours de base I (2 jours)

Accueil, informations	30'	
Système à 2, positions dans le jeu, gestuelle (signes)	50'	Module 2
Glace : powerskating	25'	Module 20
Glace : positions, donner une pénalité/gestuelle, engagement, hors-jeu, dégagement interdit	50'	Module 21
Comportement, conduite, équipement, convocations	40'	
Rapport de jeu, carte de joueurs, qualifications	75'	Module 5
Genres de pénalités et leur déroulement	50'	Module 6
Fautes de lignes (hors-jeu, dégagement interdit)	75'	Module 7
Règles I : Début du match/heure, temps-mort, joueurs, tenue, changement de joueurs, etc...		Module 8
Règles II : Engagement, changement de joueur		Module 9
Règles III : Jeux destructif		Module 10
Règles IV : Fautes de crosse, clipping, charge incorrecte	210'	Module 11
Règles V : Violence, coup de poings, bagarres		Module 12
Règles VI : Anti sportivités		Module 13
Règles VII: Buts, tir de pénalité,		Module 14
Règles VIII: Equipements et mesures		Module 15
Encadrement	50'	Module 23
Points forts, directives, informations générales	45'	Module 17
Glace : Tests (30 personnes)	60'	Module 22
Discussion finale (Plénum)	30'	
Administration et décomptes (carte d'arbitre)	30'	

Cours de base II (2 jours)

Accueil, informations	30'	
Glace : powerskating		
Glace : positions, donner une pénalité/gestuelle, engagement, hors-jeu, dégagement interdit, bagarres	90'	Modules 20&21
Statuts, règlements	60'	Module 3
Comportement, conduite, convocations, feed-back	40'	
Rapport de jeu, carte de joueurs, qualifications	40'	Module 5
Déroulement des pénalités	30'	Module 6
Fautes de lignes (hors-jeu, dégagement interdit)	40'	Module 7
Règles I à VIII (répétition)	60'	Modules 8-15
Règles de jeu de la ligue amateur	30'	Module 16
Encadrement, feed-back	50'	Module 23
Points forts, directives, informations générales	45'	Module 17
Test de condition physique	75'	Module 24
Discussion finale (Plénum)	30'	
Administration et décomptes (carte d'arbitre)	30'	

Cours de répétition (1 journée) (Thèmes aussi abordés au cours de perfectionnement)		
Accueil, informations	30'	
Feed-back saison passée : identification points forts et faiblesses et correction pour la saison à venir	120'	
Points forts, directives, informations générales	45'	Module 17
Nouvelles règles, statuts, règlements		Temps restant
Convocateurs	30'	
Test de règles	50'	
Test de condition physique	75'	Module 24
Glace : tests	75'	Module 22
Discussion finale (Plénum)	30'	
Administration et décomptes (carte d'arbitre)	30'	
Cours de perfectionnement (thèmes éventuels)		
Accueil, informations	30'	
Feed-back saison passée : identification points forts et faiblesses et correction pour la saison à venir	120'	
Points forts, directives, informations générales	45'	Module 17
Nouvelles règles, statuts, règlements		Temps restant
Convocateurs	30'	
Autres thèmes possibles		
Power Skating		
Vidéo		
Approfondissement des règles	45'	
Personnalité	???	
Communication	30'	
Test de règles		
Système de jeux		
Conseils pour s'entraîner		
Sport		

1. Limites des tests

Qui	Cooper	Cours 5 km			Glace		Règles
		<29 J	30-39 J	>40 J	Damen	Herren	50 quest.
LN – Head	2800 m	24 min	25 min	26 min	125 "	120"/60"*	42
LN – LM	2800 m	24 min	25 min	26 min	125 "	120"/102"*	40
Ligue sup Head	2700 m	26 min	27 min	28 min	135"	130"	39
Ligue sup LM	2700 m	26 min	27 min	28 min	135"	130"	38
2ème ligue	2550 m	28 min	29 min	30 min	140"	135"	38
3ème ligue	2200 m	33 min	34 min	35 min	155"	145"	37
4ème ligue	2200 m	35 min	36 min	37 min	165"	155"	35
Nouv. arb actifs					165"	155"	35
Novices					170"	160"	35
Seniors A					155"	145"	35
Seniors B + C					165"	155"	35

* Head Test système à 4. LM pylône-test et grand huit.

Dispositions :

- Pour pouvoir être engagé en LN, l'arbitre doit réussir les tests selon les **limites pour la ligue nationale**.
- Les femmes ont une bonification de 3 minutes pour la course des 5 km, resp. de 300 mètres pour le Cooper.
- Pour répondre aux questionnaires des règles, les arbitres de la LN à la 2^{ème} ligue (inclusive) doivent, **en principe**, écrire les réponses, tandis que les arbitres des autres ligues remplissent un questionnaire à choix multiples (croix).

2. Application

- a) En principe, un seul test par saison peut être répété une fois. (Exception: test de glace pour les nouveaux).
- b) Si un arbitre ne réussit pas le test de rattrapage, il rétrograde d'une ligue
- c) Lorsqu'un arbitre ne réussit pas le **même test** l'année suivante du premier coup, il rétrograde automatiquement d'une ligue. Toutefois, il devra atteindre les minimas de cette ligue sans quoi il sera convoqué aux tests de rattrapage.
- d) Le cours de rattrapage est la dernière possibilité de réussir un test. Celui qui échoue son test de rattrapage est directement relégué (l'alinéa a ne peut pas être revendiqué).

Exemple:

Julien est qualifié en tant qu'arbitre de 2ème ligue. Il décide de faire un cours de répétition.

Au cours principal (2007) il effectue le test de glace et obtient un temps total de 139 secondes (limite 135 secondes):

→ Il est convoqué pour le test de rattrapage

Lors du test de rattrapage il doit réussir la limite de 135 secondes pour continuer à siffler en 2^{ème} ligue. Il y a maintenant deux possibilités:

A Il a un temps de 134.45 secondes

→ Qualification pour la 2ème ligue pour la saison à venir (2007-2008)

Pour pouvoir rester la saison suivante (2008-2009) en 2ème ligue il doit:

→ réussir le test de glace du premier coup, faute de quoi il rétrograde d'une ligue

S'il ne réussit pas le test de glace (2008) il y a deux possibilités:

→ Il ne dépasse pas le temps de 145 secondes (limite 3ème ligue) et siffle dans cette ligue

→ Il a plus de 145 secondes et il est convoqué pour le test de rattrapage.

B Il a un temps de 138.23 secondes

→ Relégation en 3ème ligue pour la saison à venir (2007-2008)

Pour pouvoir réintégrer la 2ème ligue la prochaine saison (2008-2009) il doit:

→ s'inscrire pour le cours de formation de 2 jours (2008) faute de quoi il n'y a pas de promotion possible

→ réussir les limites des tests pour la 2^{ème} ligue.

3. Participation aux frais de la journée de rattrapage

Une partie des coûts pour les tests de rattrapage (exception dispense médicale, empêchement professionnel ou militaire) sont à la charge des participants. Le DAR fixe le montant par discipline.

Annexe III - Plan de carrière

